Numéro 143
Vendredi
9 mai 1980
Prix : 1 F
12, Cité Malesherbes
Paris 9e
878.40.73

RIPOSTE

Le quotidien de poche du parti socialiste

Directeur
Georges Fillioud

Giscard entre Nice et Belgrade : coup fourré sur les dates • Corse : le pouvoir l'insulte à la bouche • Sommet franco-africain : une forêt de symboles • Ticket modérateur anti-mutualiste • Communiqués du Bureau exécutif : justice, universités, immigrés, Brésil, Guatemala • Clichy : Ubu inaugure • S.n.c.f dans la Nièvre : chantage à la suppression de ligne

Giscard : oui mais au 8 mai

M. Valéry Giscard d'Estaing aurait bien présidé à Paris le 8 mai les cérémonies du 35e anniversaire de la fin de la guerre contre les nazis s'il n'avait pas dû aller, justement ce jour-là, rendre visite aux élèves sous-officiers de Saint-Maixent. Il aurait naturellement été possible de choisir une autre date, car cette école militaire ne fonctionne pas que le jeudi. Mais précisément, il voulait que ce soit le 8 mai. Pour le symbole. Bien qu'il ne soit pas personnellement très attaché à cette célébration historique. Si peu, même, qu'il continue de s'obstiner à ne pas vouloir en faire un jour férié, malgré la volonté quasi-unanime du Parlement, puisque le Sénat a même adopté une proposition de loi en ce sens et que 335 députés contre 9 ont voté dernièrement une suspension de séance en signe de protestation contre le refus du gouvernement d'inscrire ce texte à leur ordre du jour. Mais il y a déjà trop de fêtes en cette période de l'année. Ce n'est pas bon pour la production.

Après le turbin

Il ne veut donc pas rajouter un jour chômé supplémentaire. Et comme il ne peut pas non plus changer les dates de l'Ascension ou de la Pentecôte - surtout à la veille du voyage papal en France - on en reste là. Ou plutôt, les cérémonies ont lieu en fin de journée, après le turbin, pour l'ouvrier parisien. Car cérémonies il y a. Et même officielles. Giscard les avait supprimées depuis cinq ans, mais l'année prochaine, il y a des élections...

Donc, le président-candidat serait sûrement allé se recueillir à l'Arc de Triomphe de l'Etoile s'il n'avait pas été obligé d'être dans les Deux-Sèvres. De toutes les façons, il n'aurait, par conséquent, pas pû aller à Belgrade. Car pour la première fois depuis si longtemps qu'il y a, à sa demande, commémoration solennelle du 8 mai, il aurait bien fallu qu'il y soit s'il n'avait pas été contraint d'être ailleurs. D'autant que le Premier ministre n'était pas en mesure de le remplacer puisqu'il se trouve, lui, en Yougoslavie.

Souvenirs de classes

Il est vrai que s'il s'était lui-même rendu aux obsèques de Tito, du coup, M. Barre se serait trouvé libre. Pour Paris ou pour Saint-Maixent. Seulement, il restait Nice : le sommet franco-africain. Ce sont là des mondanités auxquelles on ne renonce pas facilement. C'est vrai que la conférence ne commence que vendredi matin, mais au programme de jeudi soir figure un grand raout et dîner de gala. Et comme il ne se dit rien ni ne se fait rien dans ces machins-là autour du tapis vert, il faut bien se retrouver autour des nappes brodées pour parler un peu. Ne serait-ce que pour évoquer avec les délégués centrafricains les souvenirs des chasses et des fastes d'autrefois à Bangui. Or, vu la distance de Belgrade à Nice et vu la vitesse de croisière d'un jet présidentiel, le président risquait d'avoir plusieurs minutes de retard à son rendez-vous afro-niçois s'il avait décidé de faire le voyage. Il ne l'a donc pas fait.

Il ne faut pas voir là, je ne sais quelle raison politique comme certains vont jusqu'à le laisser entendre. Il n'y a que des raisons raisonnables. Il y en a même plusieurs. Alors qu'une seule suffit quand elle est bonne. Il aurait par exemple fallu que, cette année, le 8 mai tombe le 9.

Georges Fillioud

épinglé

« Il n'est pas question de supprimer totalement le contrôle des changes, mais de donner une plus grande facilité aux transports de fonds des particuliers vers l'extérieur ».

René Monory, le 7 mai 1980 au quotidien patronal *Les Echos*.

Procès des autonomistes corses

Scandaleuse argumentation de l'accusation

A juridiction d'exception, magistrats d'exception. L'avocat général Olivier, requérant lundi dernier contre les sept nationalistes corses appelés à comparaître devant la Cour de Sureté de l'Etat, a bien montré en quelques phrases à quoi se résumait, en la matière, l'argumentation de l'accusation, et donc de l'Etat au nom duquel il parlait : une bordée d'injures. Et bien choisies : « Fils à papa », « fainéants », « ratés », « aigris », « paranoïques », « opiomanes », « fanatiques » ...

Mercredi, l'audience consacrée au « curriculum vitae » des inculpés a permis de constater que tous étaient des jeunes issus de milieux modestes - comme on dit dans *le Figaro* - obligés de choisir entre l'immigration sur le continent ou le chômage dans l'Ile. Et la meilleure réponse est venue des explications données - avec calme - par l'un de ces « fils à papa », Jean Nicoli, 21 ans, laborantin-stagiaire au service vétérinaire d'Ajaccio : « Notre terre est occupée. Pas militairement, mais d'une façon insidieuse. Ces quinze dernières années, 44000 corses ont dû quitter l'île. Pendant ce temps, on a vu arriver 41000 allogènes. Je dis cela sans racisme. Ce que veut l'Etat français pour la Corse, c'est ce que Mussolini voulait déjà : la cage sans les oiseaux ».

Ce face à face entre l'hystérie de l'accusation et la dignité des inculpés résume bien, au fond, les données actuelles du problème corse : l'Etat n'a cessé d'encourager la violence en répondant par la répression aux revendications les plus élémentaires - L'avocat général Olivier, en bon serviteur, maintient la ligne. Les débats devaient reprendre jeudi matin.

POSITION

Sommet Franco-Africain à Nice

Limites d'une rencontre pour l'épate

par Moussa Traoré

Le sommet franco-africain, qui a protocolairement débuté hier soir à Nice, doit se dérouler sous l'angle exclusivement économique, avec en toile de fond, la marche du trilogue (Arabes, pays afrivains, France) lancée par monsieur d'Estaing l'année dernière et reprise avec insistance pendant sa visite dans les Etats du Golfe.

Selon le diagnostic de Michel Péaud : « le capitalisme français est un système politique, économique, culturel et aussi militaire, qui se permet de prélever un surplus de valeur des classes ouvrières et des paysanneries dans les pays où il exerce sa domination. Il reste donc un impérialisme». Donc, quelque soit l'angle sous lequel on examine actuellement les relations entre la France et les pays africains qui faisaient partie de son empire, le but essentiel subsiste : maintenir la domination française là où elle a pu conserver un rôle. Or il est un facteur pertubateur qui exige précisément que l'on modifie certaines relations : l'approvisionnement énergétique.

Au bord de la faillite

Le renchérissement du prix du pétrole a eu les incidences que l'on sait sur notre économie. Ce que l'on dit moins, c'est que pour les pays du tiers-monde non producteurs (et c'est le cas de très nombreux pays africains du Sud-Sahara, à l'exception du Nigéria, du Gabon et du Congo) ont vu leur progression vers le développement littéralement stoppée et un renversement devenu vertigineux, au point que la faillite de plusieurs d'entre eux est envisagée.

La France se trouve ainsi au milieu de deux groupes de pays. D'une part, les producteurs de pétrole avec lesquel se la balance est chroniquement déficitaire ; d'autre part, les pays non producteurs avec qui (à part ceux dans lequel le capitalisme puise les surplus : uranium au Niger et au Gabon, bois et café en Côte d'Ivoire, fer en Mauritanie, oléagineux au Sénégal) la balance est chroniquement excédentaire sans espoir d'être comblée.

Colloque de Vincennes

Une douce idée du trilogue, dans lequel la France jouerait un rôle d'initiateur et de relais. L'initiative a cependant plusieurs défauts :

1) Les pays arabes, et en particulier l'Arabie Saoudite, sont parfaitement à même de déployer une politique d'aide bilatérale et ne manquent pas de le faire. Ce sont devenu des puissances capitalistes qui trouvent un triple intérêt économique, politique et religieux à créer des relations privilégiées.

2) Les propositions françaises ne résolvent pas le problème du prix des produits manufacturés qui s'accroissent à l'allure de l'inflation occidentale, sans que les produits d'échange, essentiellement les matières premières, les suivent.

3) Enfin sur le plan monétaire, le trilogue met en jeu deux systèmes différents voire opposés. D'une part, la zone - franc, un des éléments consécutifs de l'impérialisme français, qui oblige les pays membres, pour avoir accès à la circulation internationale, à posséder des francs français. D'autre part, la zone dollar dans laquelle gravitent les pays arabes.

Il y a donc dans le trilogue une idée «séduisante», qui n'aurait pour effet, si elle aboutissait, que de diminuer la facture pétrolière mais en aucun cas de trouver la voie vers un équilibre sérieux.

Il est certain que la France pourrait jouer un rôle beaucoup plus déterminant. Mais cela implique un changement politique. La France pourrait en effet se faire le champion de la revalorisation du prix des matières premières. Un colloque tenu à Vincennes en 78 définissait le prix international d'un produit comme «tendentiellement représentatif de ce qu'il faudrait dépenser, soit pour renouveler ce produit, soit pour fabriquer un produit qui lui serait substituable dans le but de répondre à une demande sociale». Il faudrait aussi que le gouvernement contrôle, avec l'aide des gouvernents africains intéressés, le rôle des multinationales tendant à limiter un investissement exclusivement dirigé actuellement vers le profit à court terme. Bref, il faudrait que la France mette fin à sa politique impérialiste dont le sommet Franco-Africain n'est qu'un épisode solennel, destiné à asseoir la gloire du candidat présumé de la droite aux présidentielles. Sommet qui d'ailleurs s'ouvre sous le signe du mépris. Il a lieu à Nice, ville jumelée avec Le Cap, ville symbolique de l'apartheid sud-africain. Qu'il se soit trouvé vingt cinq chefs d'état africains pour ne pas s'en indigner prouve, hélas, que la politique française actuelle a encore de beaux jours devant elle.

Ticket modérateur d'ordre soit disant public

Le véritable enjeu

Il ne reste que le ministre de la Santé pour faire semblant de croire au bien-fondé du décret instituant, depuis le 1er mai 1980, un ticket modérateur d'ordre public.

Devant tant d'obstination au service de contre-vérités, de pseudo-analyses sur le coût de la santé, le T.m.o.p ne serait-il par l'arbre qui cache la forêt des intentions gouvernementales ?

On ne peut plus sérieusement croire aujourd'hui, comme certains l'ont avancé, qu'il s'agit là d'une mesure irréfléchie à l'encontre du mouvement mutualiste. Outre qu'elle constitue une atteinte intolérable à la liberté d'association, elle s'inscrit dans un plan parfaitement élaboré dont le but évident est de mettre à bas le système de protection sociale des Français.

La Mutualité en constitue un des piliers ; elle échappait jusque-là à l'emprise gouvernementale, il était donc devenu urgent de la mettre au pas.

La prochaine étape se profile avec la proposition de loi, portant réforme de la Sécurité Sociale, du Dr Berger. Une fois de plus on retrouve le grandes thèses développées par M. Chotard lors de l'Assemblée générale du C.n.p.f du 16 janvier 1979, au point de se demander si en fait de Docteur, il ne s'agirait pas plutôt d'un cheval de Troie habilement téléguidé par le patronat.

Autre élément révélateur : L'exclusion du champ d'application de l'Assurance maladie des dommages corporels intervenant lors des accidents de la route. C'est là une porte ouverte à de plus vastes opérations de privatisation et donc de profits potentiels juteux pour les grands groupes d'assurance.

Dès lors, le Parti socialiste appelle ses militants à participer activement dans les rangs de leurs organisations syndicales et mutualistes respectives à la journée d'action du 13 mai 1980.

Porteur de l'espérance des Français, doté d'un projet cohérent et novateur, il s'opposera vigoureusement à toute restriction de leur protection sociale ; conscient que l'épanouissement des individus passe par une politique de la santé adaptée à notre temps, respectueux et défenseur des libertés, il assure la Mutualité de son soutien le plus total.

Annette Chépy
Secrétaire nationale

Jean-Pierre Davant
Délégué national
à l'Economie sociale

Homosexuels : de l'Assemblée au conseil Constitutionnel

Lors de la discussion, en première lecture par l'Assemblée Nationale, de la proposition de loi sur la répression du viol, Jean Foyer, président R.p.r de la commission des lois, avait fait approuver un amendement réprimant plus lourdement des « actes impudiques et conraires à la nature commis avec les individus mineurs du même sexe » autrement dit des actes d'homosexualité. François Autain a déclaré mercredi que si cet amendement devait être maintenu dans le texte de loi définitif, il proposerait au groupe socialiste de saisir à ce propos le Conseil constitutionnel. Il estime en effet qu'une telle disposition serait contraire aux articles 1 et 6 de la déclaration des droits de l'homme et du citoyen et au préambule de la Constitution.

Bonnet : je mattraque donc je suis

Répondant à Laurent Fabius qui protestait contre la répression qui a frappé la manifestation pour les droits de l'homme du 1er mai devant l'ambassade d'Union soviétique, le ministre de l'Intérieur a déclaré qu'il était de son devoir de protéger les missions diplomatiques et que, « pas plus que quinconque » il n'avait de « leçons à recevoir de personne, en ce qui concerne les droits de l'homme ». La protection des ambassades implique-t-elle le matraquage des manisfestants pacifiques ? La conception des droits de l'homme de Christian Bonnet ne s'embarrasse pas de nuances.

«SECURITE ET LIBERTE»

Le Parti socialiste a pris connaissance avec stupeur du projet de réformes pénales qui vient d'être diffusé par la Presse, après avoir été élaboré par le gouvernement dans la précipitation et le secret.

«Pour répondre au sentiment d'insécurité des Français», le gouvernement met en place une véritable Justice d'exception comportant à la fois la généralisation de la procédure de flagrants délits - remaniée - à tous les délits même non flagrants, la création d'une instruction sommaire pour les crimes, l'extension des détentions non motivées, la limitation drastique des pouvoirs du Tribunal lors du prononcé de la sentence, et la réduction massive des possibilités d'aménager la peine pendant son exécution, cela quel que soit le comportement du condamné. Cette politique de répression et d'éliminatin est réservée, en fait, aux auteurs de violences contre les personnes ou les biens, qui sont généralement issus des classes les plus défavorisées, tandis que les délinquants «en col blanc», coupables d'infractions économiques et financières au coût social pourtant plus élevé, continueront à bénéficier des garanties judiciaires habituelles.

Discriminatoire

C'est toute l'orientation libérale donnée depuis 1945 à certains aspects de notre politique pénale qui se trouve remise en cause par ce projet. Loin de s'attaquer aux causes profondes de la délinquance, il se borne à promouvoir à l'égard de la partie la plus vulnérable de la population pénale une répression brutale et aveugle, tout aussi discutable sur le plan de l'équité que sur celui de l'efficacité.

Quelques dispositions apparemment libérales, ainsi que des mesures légitimes mais trop limitées en faveur des victimes, ne sauraient faire illusion. Le projet du gouvernement, qui revient sur les garanties traditionnelles de la justice pénale - rôle du juge comme gardien des libertés, prérogatives de l'avocat en tant que représentant de la défense - constitue dans son ensemble la politique pénale la plus discriminatoire, la plus autoritaire et la plus réactionnaire que la France ait connue depuis le régime de Vichy. Les graves problèmes posés par le développement de certaines formes de criminalité dans notre pays appelleraient des réponses plus réfléchies et moins démagogiques.

[Le Groupe socialiste à l'Assemblée nationale opposera la question préalable et l'exception d'irrecevabilité au projet de loi en question. Le bureau du groupe a désigné Raymond Forni et Philippe Marchand pour défendre la question préalable.]

UNIVERSITES

L'agression du pouvoir contre le service public et les principes fondamentaux de la vie universitaire vient de connaître une aggravation.

Le Parti socialiste, à plusieurs reprises, a mis en garde le gouvernement contree les conséquences graves que pourraient avoir sur la vie universitaire les mesures discriminatoires qu'il a prises à l'égard de certaines catégories d'étudiants.

Les élus socialistes ont demandé que les décrets frappant les étudiants étrangers soient rapportés et que le ministre de l'Education renonce à ses projets de suppression d'un grand nombre de postes de surveillants qui permettent à de nombreux étudiants d'origine modeste de poursuivre leurs études.

Le gouvernement n'a répondu jusqu'ici que par la mobilisation policière.

Il porte l'entière responsabilité des incidents qui ont lieu dans un nombre croissant d'Universités françaises.

MARCHE DES IMMIGRES

Le samedi 10 mai 1980, les associations d'immigrés et de solidarité avec les immigrés organisent une marche nationale à Paris. Elle a pour but d'élever une protestation contre la situation faite aux travailleurs immigrés. Ils sont en effet parmi les premiers touchés par la gravité de la crise, parmi les premiers à subir le durcissement de la politique gouvernementale.

Les conflits récents, - Turcs sans papiers, nettoyeurs du métro - que le P.s a soutenu, ont permis de mettre en évidence leurs conditions d'exploitation, l'absence totale de protection juridique, de droits réels d'expression et la précarité de leur statut. Ils ont révélé qu'en dépit de la politique réactionnaire du gouvernement, une réelle combativité et une large solidarité étaient possibles et permettaient d'obtenir des résultats positifs.

Le vote de la loi Bonnet légalise l'arbitraire sur les conditions d'entrée et d'expulsion des étrangers ; le décret Imbert restreint les droits des étudiants étrangers. Le projet de loi d'Ornano qui doit être débattu pendant l'actuelle session parlementaire, tend à imposer la plus grande précarité dans le statut des résidents de tous les types de foyers : immigrés, jeunes travailleurs, personnes âgées. Par cet ensemble de mesures le gouvernement de Giscard d'Estaing s'efforce d'institutionnaliser ses pratiques répressives.

Le Parti socialiste mettra tout en œuvre tant au niveau parlementaire qu'au niveau militant pour faire reculer le gouvernement. Il appelle au soutien de la marche nationale du 10 mai, exprimant ainsi sa solidarité avec les immigrés.

BRESIL

Depuis le 1er avril, un demi million de travailleurs de la métallurgie sont en grève dans l'Etat de Sao Paulo. Ils revendiquent des augmentations de salaires compensant l'inflation galopante. L'unique réponse du gouvernement brésilien a été la force. Les dirigeants syndicaux ont été arrêtés (dont leur principal leader Luis Inacio da Silva, dit «Lula») ; ils ont été mis en jugement dans le cadre de «la loi de sécurité nationale» ; le syndicat est menacé de suspension et la police militaire est intervenue à plusieurs reprises brutalement.

De plus, les enseignants du Minas Gerais ont entamé, depuis le 22 avril, un processus de grève.

Tous ces conflits sociaux et la réponse violente que la dictature du général Figuereido y apporte font la démonstration que «l'ouverture démocratique» devient purement formelle.

Le Parti socialiste proteste contre toutes les atteintes aux libertés syndicales, exige la libération immédiate des syndicalistes emprisonnés. Il apporte son soutien aux travailleurs brésiliens pour le respect de leurs droits économiques et syndicaux.

GUATEMALA

Une délégation socialiste conduite par Lionel Jospin, Secrétaire national aux Relations internationales, a reçu le 7 mai une délégation du Front démocratique contre la répression au Guatémala. François Mitterrand, est venu au nom du Parti leur apporter le soutien de celui-ci dans la lutte menée contre la dictature guatémaltèque.

Métro de Clichy

Inaugurations ubuesques

A la suite de la publication par *l'Humanité* du 6 mai d'un article annonçant l'inauguration de la ligne de métro 13 bis par le seul Parti communiste le samedi 10 mai de Gennevilliers à Ivry, le lendemain de l'inauguration officielle boycottée par les élus socialistes, le maire de Clichy, Gaston Roche, vient d'adresser au maire-communiste de Gennevilliers une lettre dans laquelle on peut lire : «Je pense qu'une démarche unitaire et une action commune des élus de gauche concernés seraient la meilleure façon de défendre les intérêts des travailleurs et des usagers de la R.a.t.p. Aussi je suis extrêmement surpris d'apprendre par la Presse que «le maire communiste de Gennevilliers inaugurera le métro le samedi 10 mai» et que le cortège se rendra ensuite à Clichy pour saluer la victoire». Je pense que la courtoisie la plus élémentaire aurait dû vous conduire à prendre contact avec le maire de Clichy pour envisager des initiatives communes avant de venir dans notre ville cautionner une pseudo-inauguration, en éliminant la municipalité que les clichois se sont donnés, au profit de ceux que le suffrage universel n'a pas désigné.»

HAUTS-DE-SEINE

A l'occasion de la prolongation de la ligne du métro n° 13 bis, la fédération des Hauts-de-Seine du P.s. et la fédération départementale des élus socialistes et républicains organisent une conférence de presse sur :

— Les problèmes de transports en commun dans les communes d'Asnières - Clichy et Gennevilliers

— Les raisons de refus des élus socialistes de participer à l'inauguration officielle par le ministre des transports.

— Les problèmes actuels de la R.a.t.p

avec Gilbert Bonnemaison, président du groupe Socialiste au conseil Régional d'Ile-de-France, Alain Busnel, secrétaire National au secteur Public du Parti socialiste, et la participation des élus socialistes de Clichy et de Gennivilliers.

Cette conférence aura lieu le vendredi 9 mai à 9 h 45 au Centre administratif de Clichy

RIPOSTE

12, cité Malesherbes - 75009 PARIS - Tél. 878.40.73
Télex : 660 582 F
Directeur : Georges Fillioud
Directeur-Délégué : Henri Pradeaux
Edition : Gérard Colé
Rédaction : Gérard Descotils
Administration : Nicole Covillers
Numéro de commission paritaire : 60122
Abonnement : 250 F par an
Composition : Ofres - **Impression** : Gaulier-Paris

Télé-P.S.

LE 10 MAI : MARCHE NATIONALE DES IMMIGRES CONTRE LA LOI BONNET ET LE DECRET IMBERT, AVEC LE SOUTIEN DU PARTI SOCIALISTE.

Chantage dans la Nièvre

La S.n.c.f propose la subvention du silence

La S.n.c.f a annoncé pour le 1er juin une vague de suppressions de lignes secondaires. Ici, les collectivités locales et la population luttent pour s'y opposer. Là on baisse la tête devant leur fatalité.

Plus surprenante est la façon dont la société nationale assume ses suppressions. Ainsi, l'exemple de la ligne Clamecy-Corbigny, dans la Nièvre, est-il caractéristique de la lâcheté des responsables en République giscardienne. Long de trente trois kilomètres, le tronçon Clamecy-Corbigny prolonge une ligne venant de Paris ; trois arrêts intermédiaires et une population environnante de près de 40.000 personnes. Pour estimer la rentabilité du service, la S.n.c.f ne tient compte que des billets achetés dans l'une des cinq gares concernées. Les voyageurs venant de Paris (nombreux en fin de semaine) ne sont pas comptabilisés. De plus, depuis plusieurs années, la S.n.c.f a véritablement détérioré le service : matériel vieux et inconfortable, horaires inadaptés (train partant quinze minutes avant la sortie des usines). Il s'agit évidemment de prouver l'inutilité de la ligne.

Prévenu de la décision de fermeture par une indiscrétion, Noël Verrier, sénateur-maire (P.s) de Corbigny, attire l'attention du Préfet sur le problème en décembre dernier. Ce qui décide ce dernier a en aviser, enfin, le Conseil général. Dès lors s'établit le chantage : la S.n.c.f demande au Conseil d'approuver la suppression de la ligne au 1er juin. Auquel cas, la société nationale versera, pendant sept ans, une subvention au département équivalente au déficit d'exploitation, en l'occurence 800.000 francs. Sinon, la fermeture interviendra quand même, mais le Conseil général ne touchera rien.

Dès janvier, les élus ont demandé une concertation avec la S.n.c.f. Une convention s'ébauche selon laquelle la S.n.c.f propose au département de lui concéder l'exploitation (coût 2,2 millions de francs), tout en maintenant le principe de la subvention. Il en découlerait un déficit de 0,4 millions duquel il faut déduire les recettes voyageurs, c'est-à-dire à peu près l'équivalent. Mais que se passera-t-il, après sept ans, quand la subvention de la S.n.c.f ne sera plus versée ? Dans de telles conditions, rétorquent les élus, pourquoi la S.n.c.f, dont c'est le métier, n'assure-t-elle pas elle-même le service ?

Le Conseil général est persuadé qu'on peut améliorer la rentabilité du réseau : en modernisant le matériel et en proposant des horaires mieux appropriés.

Pour le haut nivernais, déjà très mal desservi, il s'agit d'une question vitale. Une journée «pays mort», et une grève administrative ont déjà été organisées par les élus et le Comité de défense. En refusant le chantage et la conspiration du silence, ainsi que les «deniers de Judas», les élus nivernais entendent exiger de la S.n.c.f qu'elle assume son rôle de service public.

Résumées

Larzac : 66 expropriations annulées

Par un arrêt rendu mercredi, la cour de Cassation annule 66 expropriations de terrain destinées à faciliter l'extension du camp militaire au plateau du Larzac. Elle a motivé sa décision par le fait que l'article R 11-26 du code de l'expropriation n'avait pas été respecté : il manquait la mention de l'avis du sous-préfet...

Bourges : R.p.r, ministre et heureux

Le R.p.r pourrait-il, pour éviter une «cassure de la majorité» soutenir dès le premier tour des présidentielles le candidat Giscard ?

Yvon Bourges, interrogé mercredi sur *France-Inter*, répond «Pourquoi pas ?» et s'explique : «actuellement, un ministre gaulliste au gouvernement se sent tout à fait en unité d'idées, en harmonie avec la politique conduite dans tous les domaines et singulièrement dans le domaine des institutions, de la politique étrangère, ou de la défense». Ainsi donc, il y a des R.p.r heureux, et ils sont tous au gouvernement. Comme dirait (sans l'écrire ni bien sûr le signer) Alain Peyrefitte.

Plogoff : rassemblement européen anti-nucléaire

Les 24 et 25 mai prochains se tiendra à Plogoff une grande «fête anti-nucléaire» qui devrait rassembler des milliers de manifestants venus de toute l'Europe. Par ailleurs, les habitants de Plogoff ont défilé mercredi dans les rues de Brest pour manifester leur soutien à trois jeunes gens, Yves Collin, Daniel Bonnard et Jean Perennes, détenus depuis 4 mois à la prison de Quimper pour s'être livrés à des «violences» sur la personne d'un gendarme mobile.

E.d.f : les pylones de l'an 2000

Présentation mercredi par la direction d'E.d.f du schéma directeur du réseau électrique à très haute tension pour les 20 prochaines années. On ne sait pas encore très bien où elles passeront, mais on est sûr que d'ici le prochain millénaire, les 8 000 lignes à haute tension actuelles seront portées à plus de 13 000. La direction d'E.d.f réaffirme, à cette occasion, son souci de préserver l'environnement en intégrant harmonieusement au paysage quelques centaines de milliers de pylones supplémentaires. Inscrivez-vous dès à présent au grand concours du pylone fleuri.

Week-end fines herbes

C'est samedi et dimanche que se dérouleront à Paris les Assises pour la dépénalisation du cannabis, organisés par le journal écologiste la Gueule Ouverte avec le soutien du M.r.g, du P.s.u, des Amis de la Terre, et du Parti radical italien dont le président, Jean Fabre, sera présent.

Affaire Mesrine : assassins et victimes.

Avocat de la famille Mesrine et de sa compagne Sylvie Jeanjacquot, Maître Galancia-Mitz proteste contre la demande formulée par le procureur de la République Le Gunehec auprès du Doyen des juges d'instruction afin que celui-ci refuse d'instruire les plaintes pour homicide et blessures volontaires déposées par ses clients.

«S'agit-il là d'un aveu du Parquet de ce que l'ordre de tuer aurait été donné par l'autorité ?, s'interroge-t-elle ou bien simplement d'une justification générale et permanente des violences commises au cours des opérations de police ? Cette position, erronée en droit, est en outre injustifiable estime l'avocate, car elle aboutirait à une véritable immunité de la police en lui évitant d'avoir à rendre compte des fautes qu'elle pourrait commettre dans l'exercice de sa mission, comme par exemple l'exécution sans aucune sommation d'un individu alors que sa mission est de l'arrêter et de le déférer à la justice. Me Galancia-Mitz ajoute : «De surcroit, l'argumentation du Parquet qui invoque le caractère de malfaiteur notoirement dangereux de Mesrine pour légitimer le recours à l'homicide, ne concerne en aucun cas Sylvie Jeanjacquot, qui n'était ni prévenue ni inculpée d'aucun délit, ne faisait l'objet d'aucun mandat d'arrêt, qui ne portait pas d'arme et ne constituait donc elle-même aucun danger pour la police. Pour elle, qui a perdu un œil et la fonction de sa main droite dans cette opération, il faudra bien que la justice fasse la lumière».

Théâtre français : grève des femmes

Elles sont seize habilleuses qui travaillent chaque jour de 19 à 24 heures, avec un seul week-end de liberté toutes les quatre ou cinq semaines. Elles reçoivent, à travail égal, une rémunération inférieure à celle des personnels masculins de la Comédie française. Elles se sont donc mises en grève mardi, pour quarante huit heures, et réclament leur intégration à la grille de salaire des autres ouvriers de plateau, ainsi qu'un réaménagement de leur temps de travail.

ABONNEZ-VOUS A «RIPOSTE»

Nom et prénom .....

Adresse .....

.....

☐ Abonnement à l'an : 250 F.
☐ Abonnement à 6 mois : 140 F.

Date et signature :

Règlement par chèque bancaire ou postal à adresser à :
Riposte - 12, Cité Malesherbes - 75009 Paris.

Pour le Quotidien Socialiste :

la campagne de pré-abonnements est lancée. Faites connaître le projet autour de vous.

(Dossier d'information et bulletins d'abonnement disponibles sur demande au 12, cité Malesherbes)